



Litige avec un locataire, résolu a présent

Par **mijomiard**, le **17/04/2016** à **16:28**

j'ai eu un litige avec mon locataire, qui sur un coup de colère, est allé voir une avocate. J'ai donc reçu un courrier de son avocate, et suite a cela, je suis retournée voir mon locataire. Le litige s'est résorbé, et mon locataire veut renoncer a toutes poursuites a mon encontre. Il a repris contact avec son avocate, mais entre temps, j'ai reçue une assignation du tribunal. Mon locataire dit que ce n'est pas lui, mais c'est son avocate qui porte l'affaire en jugement. J'ai été voir un avocat, mais malheureusement je n'ai pas les moyens de payer 1200 euros d'avocat, et je n'ai pas droit a l'aide juridictionnelle car je dépasse le barème. Que faut-il que je fasse